



## Attaques pour vices cachés

Par **gonc**, le **15/04/2012** à **08:08**

Bonjour,

Je suis en train de vendre mon véhicule agé de 7 ans de 2005 mais avec seulement 63000 km , la courroie de distribution n'a pas été faite à 5 ans ou 120000 km comme de recommande le constructeur ; les pneus avant sont bon au CT mais sont à prévoir et le démarreur présente des signes de faiblesses à chaud .Mise à part cela ce véhicule est à ma connaissance irréprochable . Je souhaite vendre ce véhicule en l'état et informer l'acquéreur . Comment puis je me protéger contre d'éventuels futur attaques pour vices cachés ?

Merci

Cordialement JG

Par **Tisuisse**, le **15/04/2012** à **08:14**

Bonjour,

Si CT est de moins de 6 mois,

- OK => pas de problème.

- avec conte-visite :

CT de moins de 2 mois => vente faisable,

CT de plus de 2 mois => the big problèmes en perspective puisque le véhicule n'est plus apte à rouler.

La vente "en l'état", même si c'est indiqué sur la carte grise, n'a strictement aucune valeur devant un juge.

En attendant, lisez ceci :

[http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne\\_23072\\_1.htm](http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm)

Par **gonc**, le **15/04/2012** à **08:17**

Merci pour votre réponse .

Le CT date de moins de 6 mois et sans contre visite .

Cordialement JG